



**COMPOSITION DES COMMISSIONS DE RECRUTEMENT
UFR Sciences humaines
Année universitaire 2021-2022**

Le Président de l'Université de Bourgogne

VU le Code de l'Éducation, et notamment les articles D613-38 à D613-50,

VU le Référentiel commun des études adopté par le Conseil d'Administration de l'Université de Bourgogne le 22 septembre 2020 ;

ARRETE

Article 1 :

La Commission pédagogique chargée d'étudier les demandes de validation des acquis pour l'accès à la **deuxième année du Master mention Psychologie parcours Psychologie de la performance et du sport** est ainsi constituée pour l'année universitaire 2021-2022.

Présidente : Lucie FINEZ, Maîtresse de conférences de psychologie sociale

Membres :

Laurent AUZOULT-CHAGNAULT, Professeur en psychologie sociale

Alain GRAILLOT, PRAG en STAPS

Raphaël LAURIN, Maître de conférences en STAPS

Edith SALES-WUILLEMIN, Professeure en psychologie sociale

Article 2 :

Le Directeur de l'UFR est chargé de l'exécution et de la publication du présent arrêté par voie d'affichage papier dans l'enceinte de l'UFR Sciences humaines et sur le site internet de l'UFR. De surcroît, le présent arrêté est transmis à la Rectrice de l'Académie de Dijon, Chancelière des Universités.

Fait à DIJON, le 5 mars 2021

Le Directeur de l'UFR Sciences humaines

Philippe SALVADORI